

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 février 2018

Date de la convocation : 20/02/2018

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président,
M. Gérard BANCHET, M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO,
M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN,
M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, , Mme Thérèse COROMPT,
M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Annie
DUTRON, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette
GIRARDON-TOURNIER, M. Christian JANIN, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard
LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François
MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. René PASINI,
Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, Mme Hermine PRIVAS, M. Thierry
QUINTARD, Mme Maryline SILVESTRE, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES,
Mme Blandine VIDOR.

Absents suppléés : Mme Annick GUICHARD représentée par son suppléant M. Michel CHARMET,
Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT représentée par son suppléant M. Alain GERBAUD, M. Bernard
LOUIS représenté par son suppléant Mme Virginie COUCHOUD, M. André MASSE représenté par son
suppléant M. Jean FOURDAN.

Ont donné pouvoir : Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Max KECHICHIAN à
M. Marielle MOREL, M. Isidore POLO à M. Christian JANIN, M. Jacques THOIZET à Mme Claire EL
BOUKILI-MALLEIN.

Absent : M. Adrien RUBAGOTTI.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **AMENAGEMENT URBAIN** : Convention opérationnelle entre l'EPORA, Estrablin et Vienne
Condrieu Agglomération- Ilot Laloy : avenant n°2 de clôture

Rapporteur : Marielle MOREL

NOTE DE SYNTHÈSE

Par convention en date du 5 avril 2011, l'EPORA est mobilisé par la Commune d'Estrablin et
ViennAgglo pour réaliser une opération de requalification foncière sur un tènement en friche, afin de
réaliser des logements. Un avenant n°1 à la convention a été signé entre les parties en avril 2012 afin
d'étendre le périmètre de cette convention.

Suite aux études urbaines et de pollution, la commune n'a pas souhaité acquérir le foncier.

Aujourd'hui, une opération privée se déroule sur le tènement sans intervention de l'EPORA. Ainsi, il
convient de clôturer la convention opérationnelle.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°12-204 du 9 décembre 2010 du Conseil Communautaire de ViennAgglo autorisant la signature de la convention opérationnelle entre l'EPORA, Estrablin et ViennAgglo,

VU la délibération n°12-64 du 22 mars 2012 du Conseil Communautaire de ViennAgglo autorisant la signature de l'avenant n°1 à la convention opérationnelle,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

APPROUVE l'avenant de clôture à la convention opérationnelle entre l'EPORA, Estrablin et Vienne Condrieu Agglomération sur le tènement Ilot Laloy.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 27 février 2018

Le Président certifie que la présente délibération
et a été publiée le - **2 MARS 2018**



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS